



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

CONSEIL DES MINISTRES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), 09, 10 et 11 septembre 2015

Les 09, 10 et 11 septembre 2015 s'est tenue à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), à NSA Hôtel, la 40^{ème} session du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Etaient présentes, les délégations des Etats Parties ci-après : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo et Togo.

Etaient absentes les délégations de la Guinée Bissau, du Sénégal et du Tchad.

Etaient, en outre, présents, accompagnés de leurs proches collaborateurs, les Responsables des Institutions de l'OHADA, à savoir :

- le Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
- le Directeur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

Ont, enfin, pris part à la réunion, en qualité d'observateurs : la République française, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Groupe de la Banque Mondiale, le Fonds *Investment Climate Facility for Africa (ICF)*, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Juriscope et l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA).

La cérémonie d'ouverture de la réunion a été ponctuée par trois interventions :

- le mot de bienvenue de **Monsieur Georges Philippe EZALEY**, Maire de la Commune de Grand-Bassam ;

- l'allocution introductive du **Professeur Dorothé Cossi SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Dans son mot de bienvenue, le Maire de Grand-Bassam a souhaité l'*Akwaba* à toutes les délégations présentes. Il a exalté les spécificités historiques et géographiques de sa ville, ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, et ville balnéaire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il a souligné que le calme et la sérénité de Grand-Bassam sont propices à la réflexion et aux délibérations.

Dans son allocution, le Secrétaire Permanent a réitéré la reconnaissance des Institutions et des Organes de l'OHADA à l'endroit de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour sa sollicitude constante envers l'OHADA et son appui déterminant à son fonctionnement régulier. Il a également exprimé cette gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire qui, en dépit de ses innombrables sollicitations, a toujours accepté de présider en personne la cérémonie d'ouverture des différentes réunions du Conseil des Ministres tenues en terre ivoirienne. Il a, enfin, remercié les membres du Conseil des Ministres pour les sacrifices consentis afin d'accompagner les Institutions de l'OHADA dans la réalisation de leurs activités.

Soulignant l'intensité des activités menées sous la présidence de la République de Côte d'Ivoire, le Secrétaire Permanent a relevé que l'un des défis majeurs de la présente session du Conseil des Ministres réside dans la finalisation du processus de révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, en vue de remédier aux insuffisances révélées par l'audit de son application et aligner le texte sur les meilleures pratiques internationales, en tenant compte des apports de l'analyse économique du droit.



Le Secrétaire Permanent a, enfin, remercié les Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien constant et multiforme à l'OHADA.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a, au nom du Chef de l'Etat, souhaité une cordiale bienvenue et un bon séjour à toutes les délégations.

Rappelant le rôle central du droit OHADA dans le développement économique des pays membres, il a souligné la nécessité d'adapter constamment la règle de droit aux besoins des acteurs économiques. Il a spécialement relevé l'importance d'une révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif afin d'accroître son efficacité dans le traitement de l'insolvabilité, faciliter l'accès au crédit et en réduire les coûts.

Le Chef du Gouvernement a également exhorté le Conseil des Ministres à poursuivre diligemment la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Il l'a, en outre, invité à actualiser l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, afin non seulement de donner corps aux Hautes instructions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, mais aussi pour améliorer la qualité de l'information financière des sociétés et dissiper les inquiétudes tant des acteurs économiques que des professionnels du chiffre.

Il a, enfin, remercié les Partenaires Techniques et Financiers pour leur précieux soutien avant de déclarer ouverts les travaux de la réunion du Conseil des Ministres.

Une suspension de séance a été observée après ces trois allocutions. Les travaux ont repris le lendemain, par la vérification du quorum et la mise en place du bureau, composé comme suit :

- **S.E.M. Gnénéma Mamadou COULIBALY** (Côte d'Ivoire), Président ;
- **S.E.M. Pierre MABIALA** (Congo), Vice-Président ;
- **S.E.M. Cheick SAKO** (Guinée), Premier Rapporteur ;
- **S.E.M. Aristide SOKAMBI** (Centrafrique), Deuxième Rapporteur.



Les Ministres ont, ensuite, adopté l'ordre du jour suivant :

I - RENCONTRE AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE L'ORGANISATION

II - EXAMEN DES DOSSIERS FINANCIERS

- 1 - Présentation du Rapport du Commissaire aux comptes
- 2 - Présentation du Rapport financier pour l'exercice 2014
- 3 - Examen et adoption du projet de budget des Institutions pour l'exercice 2016

III - ACTIVITÉS NORMATIVES DU CONSEIL DES MINISTRES

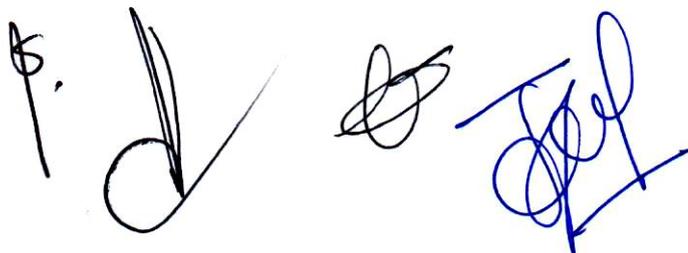
- 1- Examen et adoption du projet d'Acte uniforme révisé portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif
- 2- Point sur la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, en lien avec la médiation commerciale
- 3- Point sur la révision de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises

IV - POINT SUR L'APPLICATION DU DROIT OHADA DANS LES ETATS MEMBRES

- 1- Création des fichiers nationaux du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) dans les Etats membres
- 2- Désignation du juge compétent chargé d'accorder l'exequatur aux sentences arbitrales dans l'Etat Partie

V – DIVERS

Avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Messieurs **Thibaud NAMBOGONA**, Directeur des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale et **Olivier KABASELE**, Directeur Financier et Comptable, tous nouvellement recrutés à l'OHADA, ont été présentés au Conseil des Ministres.



I - RENCONTRE AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE L'ORGANISATION

La République Française, l'OIF, le Groupe de la Banque Mondiale, la BEAC et le Fonds ICF ont réitéré l'engagement de leurs Institutions à poursuivre et intensifier le partenariat avec l'OHADA.

Les Partenaires Techniques et Financiers ont, en particulier, salué les progrès réalisés en vue de la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif. Ils ont réaffirmé leur disponibilité à accompagner les Institutions de l'OHADA dans l'amélioration continue de leurs performances, l'exploration des possibilités d'amélioration des recettes propres et la diffusion de la jurisprudence.

II - EXAMEN DES DOSSIERS FINANCIERS

1. Examen du rapport financier de l'OHADA et du rapport du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2014

Après avoir entendu le Directeur Financier et Comptable par intérim et le Commissaire aux Comptes, le Conseil des Ministres a pris acte du rapport financier de l'OHADA et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes combinés des Institutions de l'OHADA pour l'exercice 2014, qui certifie sans réserve les comptes et les états financiers, jugés conformes aux normes internationales d'information financière. Il a, en conséquence, félicité les Responsables des Institutions de l'OHADA pour la bonne tenue des comptes.

Après examen des observations faites par le Commissaire aux Comptes au titre des vérifications spécifiques, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétaire Permanent de poursuivre diligemment les processus d'adoption de l'Acte uniforme relatif au droit du travail et de révision du Statut du personnel de l'OHADA, afin de définir les modalités de reversement des cotisations de retraite des membres du personnel international de l'Organisation.



Relevant, en outre, que les comptes de l'OHADA ont été présentés sous un format plus adapté à la comptabilité des entreprises privées, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétaire Permanent de prendre en compte les spécificités des organisations internationales dans le processus de révision de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

2. Projet du budget 2016

Le Conseil des Ministres a arrêté le budget 2016, équilibré en ressources et en emplois à la somme de **sept milliards quatre cent trois millions quatre cent quatre vingt dix mille six cent soixante quatorze francs (7 403 490 674 FCFA)** et réparti comme suit :

A. Ressources

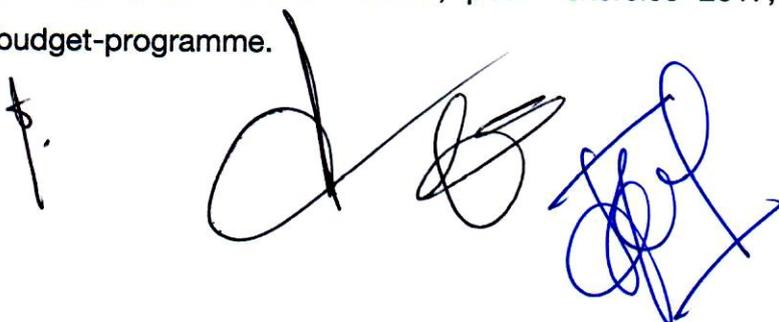
- Contributions attendues des Etats : 4 943 438 937 F
- Ressources propres : 212 684 448 F
- Subventions des PTF : 2 247 367 489 F

B. Emplois

- Secrétariat Permanent : 3 157 434 536 F
- Cour Commune de justice et d'Arbitrage : 2 694 301 539 F
- Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature : 1 551 754 598 F

Ce budget est en baisse de **1 910 699 447 FCA**, soit 26%, par rapport à l'exercice précédent. Les contributions des Etats sont également en baisse de **35 242 118 FCFA**, soit 1%, par rapport à celles de l'exercice 2015.

Le Conseil des Ministres a, en outre, décidé que la présentation du budget des institutions de l'OHADA devra, pour l'exercice 2017, emprunter la forme d'un budget-programme.



III - ACTIVITÉS NORMATIVES DU CONSEIL DES MINISTRES

3.1- Examen et adoption du projet d'Acte uniforme révisé portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif

Après examen, le Conseil des Ministres a adopté l'Acte uniforme révisé portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

Le texte révisé prend en compte les préceptes de l'analyse économique du droit. Il institue une procédure de conciliation, et des procédures simplifiées de règlement préventif, de redressement judiciaire et de liquidation des biens applicables aux petites entités économiques. L'AUPC révisé est de nature à imprimer plus de célérité à la conduite des procédures collectives, dans la mesure où celles-ci sont enfermées dans des délais dont l'inobservation est sanctionnée. Les experts et les syndics font désormais l'objet d'une réglementation détaillée visant à garantir aussi bien la compétence que l'éthique des mandataires judiciaires et encadrer leur rémunération ; chaque Etat Partie peut mettre en place une autorité nationale de contrôle de leur action.

L'AUPC ainsi révisé tend à renforcer la célérité et l'efficacité des procédures collectives, et favoriser le sauvetage des entreprises viables et le paiement substantiel des créanciers.

3.2- Point sur la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, en lien avec la médiation commerciale

Le Secrétaire Permanent a rendu compte au Conseil des Ministres de ce que le processus de révision, engagé avec le concours du Groupe de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Amélioration du Climat des Investissements (PACI), est en cours. La sélection d'un cabinet en charge de la conduite du processus préparatoire de la révision est prévue dans les semaines à venir.

Le Conseil des Ministres en a pris acte et instruit le Secrétaire Permanent de poursuivre diligemment la procédure.



3.3- Point sur la révision de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises

Le Secrétaire Permanent a rappelé que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Ouagadougou (Burkina Faso) le 17 octobre 2013, a prescrit la révision de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises pour en faire l'unique référentiel en vigueur dans les Etats Parties.

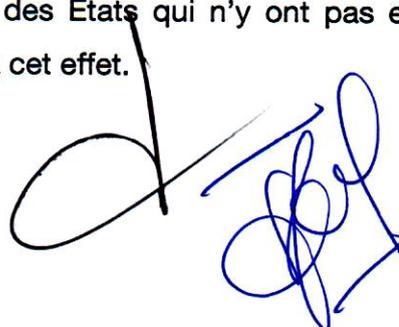
Il a rendu compte au Conseil des Ministres de ce que le cabinet sélectionné pour conduire le processus a déjà produit son rapport initial, qui a été examiné par les Experts Comptables des Etats membres de l'OHADA. Ce rapport sera approfondi sur la problématique des *International Financial Reporting Standards (IFRS)* avant d'être soumis à la validation de l'Assemblée Plénière de la Commission de Normalisation Comptable (CNC-OHADA).

Le Conseil des Ministres en a pris acte et instruit le Secrétaire Permanent d'accélérer le processus.

IV - POINT SUR L'APPLICATION DU DROIT OHADA DANS LES ETATS MEMBRES

Le Secrétaire Permanent a rappelé que le Conseil des Ministres a décidé, au cours de sa réunion tenue les 15 et 16 décembre 2011 à Bissau (Guinée Bissau), l'inscription systématique de l'application du droit OHADA dans les Etats Parties à l'ordre du jour de toutes ses réunions. Aussi a-t-il proposé pour la présente session que soient abordés les sujets relatifs à la création des fichiers nationaux du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et à la désignation du juge compétent chargé d'accorder l'exequatur aux sentences arbitrales dans chaque Etat Partie.

Après avoir fait le constat que plusieurs Etats n'ont pas encore satisfait à ces exigences, le Conseil des Ministres invite ceux des Etats qui n'y ont pas encore procédé, à prendre les dispositions appropriées à cet effet.



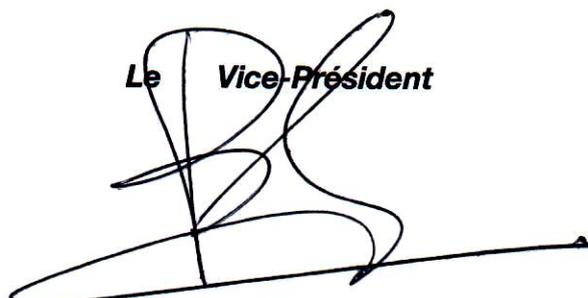
V - DIVERS

Le Conseil des Ministres a instruit le Secrétaire Permanent de mener la réflexion sur :

- la prise en charge du fonctionnement des Commissions Nationales OHADA par le budget de l'Organisation ;
- la rédaction d'un statut pour les Juges de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- l'institution d'un Parquet général près ladite Cour.

Fait à Grand-Bassam, le 11 septembre 2015.

Le Vice-Président



Pierre MABIALA

Le Président



Gnénéma Mamadou COULIBALY /

Le Deuxième Rapporteur



Aristide SOKAMBI

Le Premier Rapporteur



Cheick SAKO